



# SAISON 2025 / 2026



MARDI 2 JUIN 2026

# N°41



## VEAUCHE EST CHAMPION DE LA LOIRE 2026 EN DISTRICT 1



14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@ggdis.com



## COUPES DE LA LOIRE "CRITÉRIUM"

- Coupe Diversifiée :

L'OLYMPIQUE TERRENOIRE l'emporte sur CHAMBÉON MAGNEUX (3 - 3 et 2 - 0 aux T.A.B.)



- Coupe de l'Amitié :

LES ALGÉRIENS DU CHAMBON FEUGEROLLES s'imposent devant ST JUST ST RAMBERT (4 - 3).



# AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



# COMPTE RENDU

## ASSEMBLEE GENERALE

### ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2025 A SURY-LE-COMTAL

Le président du District, Thierry DELOLME, ouvre cette assemblée à 20h09, en adressant ses remerciements à la mairie de Sury-le-Comtal et en faisant allusion aux 100 ans du club, avant de donner la parole à son président, Jean-Paul VIRICELLE. Ce dernier confirme que l'idée d'organiser cette AG correspondait au centenaire du club et à l'inauguration récente du terrain synthétique. Il en profita pour rendre hommage à M. CLAVIER, un fidèle historique du club qui fête justement ses 100 ans...Il enchaîna par quelques anecdotes et temps forts, comme l'arrêt forcé de l'activité durant 10 ans car le terrain n'était pas clos, mais aussi l'accession en Ligue dans les années 90.

Aujourd'hui, le club affiche complet chez les masculins avec l'espoir de monter une équipe U17 dès cette saison, tandis que les féminines sont présentes dans toutes les catégories depuis la création d'une entente en U18, avec Ecotay/Moingt, pour un total de plus de 350 licenciés !

Le représentant de la 3<sup>ème</sup> commune de « Loire Forez », forte de 60 associations, rappela la qualité architecturale et historique de Sury-le-Comtal, à l'exemple du château qui, près du stade, date du 12<sup>ème</sup> siècle. Pour son club de football, une priorité est l'amélioration des vestiaires, en raison notamment du nombre important de féminines, ainsi qu'un terrain synthétique pour un investissement de 620 000 €, tout en regrettant d'être peu aidée par la FFF...

M. Christophe MEZZACASA, représentant le Comité Départemental Olympique, salua la force vive d'avoir des bénévoles qui sacrifient leur temps et qu'on a pourtant du mal à valoriser. Adeptes des nouveautés, il s'apprête à tester le « Foot en marchant » : bienvenue à lui dans la famille du foot !

M. Jean-Yves BONNEFOY, 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil Départemental, félicita la mairie locale pour la qualité de la salle et du terrain synthétique, ainsi que tout le travail fourni, en soulignant les 2000 clubs et les 200 000 licenciés sportifs dans la Loire.

Le président DELOLME salua alors la présence de son homologue de la Haute-Loire, Laurent LERAT, qui est le seul nouveau président de district dans la Ligue AuRA, et avec qui il entretient d'excellents rapports, comme avec son prédécesseur M. Raymond FOURNEL.

Par le biais d'un émouvant diaporama, l'assemblée rendit alors hommage à nos disparus de la saison, avant l'annonce du quorum (85,6 % de présence) qui permettait d'ouvrir les travaux de cette Assemblée Générale.

Sous l'impulsion de William VALLAS, conseiller technique départemental, assisté de Michel TEIL, son président de commission, les meilleurs programmes éducatifs fédéraux furent alors récompensés...En constatant que les clubs impliqués ont un meilleur taux de fidélisation, c'est DERVAUX qui fut élu comme meilleure action éducative de l'année, tandis que FILERIN fut salué comme club éducatif de l'année.

Preuve, comme le fit remarquer M. TEIL, qu'il n'y a pas de petit ou de grand club, où il n'y a pas que le foot qui compte...

Après une brève AG extraordinaire pour modifier à l'unanimité un texte (article 18) qui valide la présence de commissaires aux comptes pour le bon fonctionnement de notre instance, l'heure était venue pour le président de prendre la parole... Il tira ainsi ses propos : « Une saison pour préparer l'avenir », autour de trois thèmes majeurs : le renforcement de notre équipe de salariés ; la refonte de nos règlements et les nouveaux outils de communication.

A ce sujet, Sylvain RABAGLIA, spécialiste en la matière et nouvellement entré au District à cet effet, présenta les différentes actions prévues pour améliorer la communication du District de la Loire et toutes ses composantes.

Après l'adoption unanime du compte-rendu de l'AG 2024, puis une pause bienvenue, l'examen des vœux débuta par la modification des règlements dont la présentation s'avéra beaucoup moins fastidieuse qu'on pouvait le craindre...Il s'agit en fait essentiellement de se positionner sur ceux de la Ligue, ce qui fut adopté à l'unanimité.

Il en fut de même pour le règlement des coupes avec, pour chacune, ses spécificités, ainsi que pour la création de la « Super Coupe Solidarité », une nouvelle image du foot ligérien avec une opération caritative à la clé.

Le nouveau fonctionnement des montées et descentes pour le foot féminin à 8 fut également adopté à l'unanimité.

En revanche, le vœu posé par le club Bois Noirs, dans le but de « protéger les clubs formateurs, souvent dépouillés de leurs U18 » ne fut pas retenu, malgré le vote accepté par les instances du District, mais qui, après plusieurs avis exprimés, ne fut pas validé et ne sera donc pas présenté à la Ligue.

A l'intervention de M. Jacky BELOT, président du club Loire Sornin, sur les couleurs des sous-maillots et la numérotation des maillots, un des vice-présidents du District, Bernard BROUSSET rappela que cette loi du jeu dépendait du règlement fédéral et que nous ne pouvions que nous y tenir.

Au nom de la LAURA Foot, M. Hubert GROUILLER, présent en compagnie de quelques autres membres du Conseil de Ligue, excusa le président PARENT d'une instance forte de 250 000 licenciés, dont 35 000 dirigeants ! Un gage de bonne santé...malgré de graves vicissitudes comme des fraudes sur les licences avec la présentation de faux certificats médicaux, ou encore la dangereuse montée des violences sexuelles et sexistes.

Au chapitre des questions diverses, l'intervention du responsable du club de Riorges fit débat à propos du football féminin dont l'option de plus en plus fréquente pour le « foot à 8 » semble nuire au « foot à 11 » au point d'avoir des inquiétudes pour l'avenir, notamment sur le maintien d'une Coupe de la Loire Féminines.

Le président DELOLME adhère pleinement aux inquiétudes relatives au développement du Football Féminin à 8 au détriment du foot à 11. Il profite de la présence du président du District de Haute -Loire, M. Laurent LERAT, pour le remercier vivement d'avoir accueilli trois des cinq équipes rescapées de notre championnat féminin. Le président reconnaît qu'il nourrit également des inquiétudes sur le comportement des certaines filles, qui, pour une réflexion du coach ou du départ de l'une d'entre elles, entraîne trop souvent une vague de transferts qui déstabilise nos clubs et leurs dirigeants. Il estime qu'il est temps que le football féminin grandisse, que les joueuses se responsabilisent sinon les clubs se détourneront d'une pratique pourtant si représentative de la volonté d'ouverture de la F.F.F. Il rappelle que le DLF a embauché une éducatrice, en la personne de Justine MERLE, pour accompagner le développement du football féminin. La première de ses missions consistera à identifier les caractéristiques de nos effectifs afin de présenter un plan de développement spécifique au football féminin à 11 et il espère que le travail de la Commission Féminines portera ses fruits...

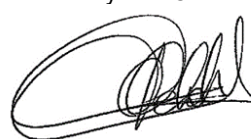
Cette Assemblée Générale se terminera cependant dans la sérénité et la bonne humeur, avec la photo de tous les bénévoles de Sury-le-Comtal, puis le verre de l'amitié.

Paul BRIDEAU



Secrétaire Général District de la Loire

Thierry DELOLME



Président District de la Loire



# POLE ADMINISTRATIF

## SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

PV N°41 publié le 02/06/2026

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

### INFORMATION AUX CLUBS

La Coupe Diversifiée change de nom et s'intitulera désormais pour la prochaine saison : **RESERVE CUP 8604001**

### RESULTATS COUPES

#### Coupe Diversifiée

Chambéon Magneux / **Olympique Terrenoire** → (3-3) à la fin du temps réglementaire. L'équipe Olympique Terrenoire gagne la finale après la séance des tirs au but (0-2).

#### Coupe de l'Amitié

St Just St Rambert / **Asa. Chambon Feugerolles** → l'équipe Asa. Chambon Feugerolles gagne la finale sur le score de 3 buts à 4.

Félicitations aux vainqueurs, aux finalistes, au corps arbitral, délégués, bénévoles..., ainsi qu'aux supporters qui ont tous participé à faire de cet événement un moment convivial et festif

Le District de la Loire de Football remercie la mairie de Savigneux-Montbrison pour la mise à disposition gracieuse de ses installations sportives et du matériel nécessaire à l'organisation de ces finales, ainsi qu'au club pour son accueil

### FINALES COUPES LAURAFoot

#### Informations

##### **Dimanche 7 juin**

Stade de Chantereine

Route de l'Isle d'Abeau – 38300 Bourgoin-Jallieu

**13h** : ouverture des portes au public

#### **Finale Seniors Féminines**

**14h30** : Grenoble Foot 38 (2) / St Martin en Haut

#### **Finale Seniors Masculins**

**17h30** : Craponne / Clermont Foot 63 (2)

**Entrée** : 3 € / Gratuit -12 ans

La vente de billets s'effectuera sur place le jour des finales



# SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°41 publié le 02/06/2026

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

## HORAIRE DELEGATION

Le secrétariat de la DELEGATION sera ouvert au public le **lundi après-midi, de 14h à 19h seulement.**

Vous pouvez toujours adresser vos mails à : [delegation-roanne@loire.fff.fr](mailto:delegation-roanne@loire.fff.fr)

Vous pouvez prendre contact directement avec les membres des commissions :

<b>COMMISSION DES SENIORS</b>		
CABERLON Alain	Responsable	06 04 12 67 25
<b>COMMISSION DES JEUNES</b>		
BRIDEAU Paul	Responsable	06 26 29 49 27
<b>COMMISSION CRITERIUM FOOT DIVERSIFIEE</b>		
THIVEND Bernard	Responsable	06 81 48 05 03
<b>COMMISSION DES ARBITRES</b>		
LIGOUT Jean-Claude	Secrétaire	06 71 47 93 39
<b>COMMISSION DE DISCIPLINE</b>		
ODIN JONNARD Sylvie	Responsable	06 43 74 43 21
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS</b>		
ROTA Didier	Responsable	06 89 81 96 49

## DATES A RETENIR

- FINALES DES COUPES « INTERSPORT » D3/D4 et D5 - « INTERSPORT » U18 et U15, à **LE COTEAU**, le **dimanche 7 juin**

**10h** : FILERIN/NORD ROANNAIS – GOAL FOOT, en Coupe U15 « INTERSPORT »

**13h30** : AVENIR COTE 3 – FC. ROANNE 2, en Coupe D5 « INTERSPORT »

**16h** : COMMELLE VERNAY – BOIS NOIRS, en Coupe U18 « INTERSPORT »

**18h30** : OLYMPIQUE EST ROANNAIS – OUCHES, en Coupe D3/D4 « INTERSPORT »

- Super Coupe UNAF à **PARIGNY**, le **samedi 13 juin**

Rappel des rencontres (matches officiels : seront pris en compte toutes infractions disciplinaires et autres....) :

- **14h** : vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » U18 contre le club roannais le mieux classé en championnat U18 D2

- **16h30** : vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » D3/D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat District 3

- Assemblée Générale du District de la Loire, à **SAINT-JEAN-BONNEFONDS**, le **vendredi 26 juin**

## RAPPEL AUX CLUBS

L'utilisation d'engins pyrotechniques est strictement interdite (fumigènes, feux de Bengale, pétards, etc.).

Son utilisation qui peut être dangereuse (brûlures, inhalations de fumées nocives, etc.), sera amendée de 100 € par engin.

Merci à tous de prévenir vos supporters, surtout lors de nos finales Jeunes et Seniors.

Francis VIDRY  
Président Délégué du District de la Loire



# POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

## COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N°41 publié le 02/06/2026

Réunion du lundi 1er juin 2026

Président : François RIOUFFREYT

Secrétaire : Maryse FAURE

Membre : Jacky RODAMEL

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 49 du DLF et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

### INFORMATIONS CLUBS

#### SITUATIONS MONTÉES – DESCENTES 2025 – 2026

#### CATÉGORIE CRITERIUM :

**Cd1 :** 1<sup>er</sup> **CÔTE CHAUDE SP 5** Champion Cd1

.....  
7<sup>ème</sup> **A.L. FAYOL GAFFARD FIRMINY 5**  
8<sup>ème</sup> **ABH FC. 5**  
9<sup>ème</sup> **US. VILLARS 5**  
10<sup>ème</sup> **Sou des écoles laïques. St PRIEST 5**  
Ces 4 équipes descendent en Cd2

**Cd2 :**  
**Poule A :** 1<sup>er</sup> **ES. VEAUCHE 5** Champion Cd2

2<sup>ème</sup> **ASPTT. St ETIENNE 5**  
Ces 2 équipes accèdent en Cd1

.....  
9<sup>ème</sup> **FC. PLAINE PONCINS 5**  
10<sup>ème</sup> **FCI. St ROMAIN LE PUY 5**  
Ces 2 équipes descendent en Cd3

**Poule B :** 1<sup>er</sup> **ESP. CROIX DE L'ORME 5** Champion Cd2

2<sup>ème</sup> **SEAUVE SP. 5**  
Ces 2 équipes accèdent en Cd1

.....  
9<sup>ème</sup> **FC. CÔTE DURIEU 5**  
10<sup>ème</sup> **St CHAMOND FOOT 5**  
Ces 2 équipes descendent en Cd3

**Cd3 :**  
**Poule A :** 1<sup>er</sup> **FC. BOISSET CHALAIN 5**  
**Poule B :** 1<sup>er</sup> **SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOT 5** Ces 3 équipes accèdent en Cd2  
**Poule C :** 1<sup>er</sup> **AS. St JUST St RAMBERT 6**

L'équipe de **FC. BONSON St CYPRIEN 5** en tant que meilleur 2<sup>nd</sup> des poules A-B-C accède en Cd2



**N°363 : Rencontre n°54003109 du 31/05/26 – Championnat sénior D5 poule C J22 : St MARCELLIN F2 – LIGNON COUZAN 4**  
Match perdu par forfait, moins un point au classement à LIGNON COUZAN, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St MARCELLIN EN FOREZ**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°364 : Rencontre n°55183661 du 31/05/26 – Championnat Jeunes U15 D3 poule B J14 : St ETIENNE MONTREYNAUD 1 – AS. St JUST St RAMBERT 2**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à St JUST St RAMBERT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St ETIENNE MONTREYNAUD**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°365 : Rencontre n°53814545 du 31/05/26 – Championnat sénior D2 poule B J22 : AVENIR COTE 1 - PSM 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à PERIGNEUX St MAURICE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**AVENIR COTE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°366 : Rencontre n°53809771 du 31/05/26 – Championnat sénior D3 poule C J22 : F.C INDEPENDANT St ROMAIN le PUY 2 – Ent St CHRISTO MARCENOD 2**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à St CHRISTO MARCENOD, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St ROMAIN LE PUY**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°367 : Rencontre n°54003656 du 31/05/26 – Championnat sénior D5 poule C J22 : U.S. ECOTAY MOINGT 3 – MONTS DU FOREZ 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à MONTS DU FOREZ, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**U.S. ECOTAY MOINGT**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°368 : Rencontre n°54667745 du 30/05/26 – Championnat Féminines sénior à 8 poule D3 Sud J26 : St ETIENNE SUC TERRENOIRE 1 – O.C ONDAINE 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à SUC TERRENOIRE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**O.C. ONDAINE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°369 : Rencontre n°54475953 du 30/05/26 – Championnat Féminines sénior à 8 poule D1 J22 : POUILLY LES NONAINS 1 – A.S St JUST St RAMBERT 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à St JUST St RAMBERT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**POUILLY LES NONAINS**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°370 : Rencontre n°55420437 du 30/05/26 – Championnat Féminines U15 à 8 D1 J09 : GF MONTS ET PLAINE 1 – SUD FOREZ LURIECQUOIS 2**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à SUD FOREZ LURIECQUOIS, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**GF MONTS et PLAINE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°371 : Rencontre n°55420251 du 30/05/26 – Championnat Féminines U13 à 8 D2 J05 : GJ L2F 1 – St DENIS DE CABANNE 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à St DENIS DE CABANNE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**GJ LOIRE FOREZ**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°372 : Rencontre n°55420265 du 30/05/26 – Championnat Féminines U13 à 8 D1 J05 : S.C SURY LE COMTAL 1 – A.C. RIVE DE GIER 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à SURY LE COMTAL, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**RIVE DE GIER**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°373 : Rencontre n°53893251 du 30/05/26 – Championnat Jeunes U18 D1 poule unique J22 : J.S CELLIEU 21 – O.C ONDAINE 21**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à O.C. ONDAINE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**CELLIEU**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°374 : Rencontre n°53893209 du 30/05/26 – Championnat Jeunes U18 D1 poule unique J22 : AFPC 21 – St CHAMOND FOOT 21**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à St CHAMOND FOOT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**A.F. PAYS DE COISE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°375 : Rencontre n°53904777 du 30/05/26 – Championnat Jeunes U18 D2 poule unique J22 : Ent St CHRISTO MARCENOD 21– OLYMPIQUE TERRENOIRE 21**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à TERRENOIRE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St CHRISTO MARCENOD**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°376 : Rencontre n°55192583 du 30/05/26 – Championnat Jeunes U18 D3 poule A J14 : A.S St ETIENNE SUD 21 – SUC TERRENOIRE 21**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à SUC TERRENOIRE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**A.S St ETIENNE SUD**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°377 : Rencontre n°54524990 du 30/05/26 – Championnat Jeunes U17 D1 poule unique J22 : OLYMPIQUE du MONTCEL 1 – F.C St ETIENNE 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à Olympique du MONTCEL, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**F.C St ETIENNE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°378 : Rencontre n°54524990 du 30/05/26 – Championnat Jeunes U17 D1 poule unique J22 : A.C. RIVE DE GIER 1 – DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**A. C. RIVE DE GIER**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°379 : Rencontre n°54537984 du 30/05/26 – Championnat Jeunes U17 D2 poule B J18 : S.C SURY LE COMTAL 1 – RIORGES F.C 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à RIORGES, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SURY le COMTAL**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°380 : Rencontre n°54535945 du 30/05/26 – Championnat Jeunes U17 D2 poule A J18 : F.C St JOSEPH ST MARTIN 1 – U.S METARE 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à U.S METARE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St JOSEPH St MARTIN**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°381 : Rencontre n°54535945 du 30/05/26 – Championnat Jeunes U17 D2 poule A J18 : CÔTE CHAUDE 1 – GENILAC 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à GENILAC, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**CÔTE CHAUDE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°382 : Rencontre n°55019098 du 10/05/26 – Championnat Jeunes U15 à 8 D1 J13 : St VICTOR SUR LOIRE 1 – ANZIEUX FOOT 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à ANZIEUX FOOT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St VICTOR SUR LOIRE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

### FORFAIT GENERAL

Affaire n°426 – Commission Jeunes U17 D2 poule A

539657

GENILAC 1

### AMENDE

#### - Amende pour forfait simple

542421	MONTREYNAUD (Jeune U15 à 8 D1 poule A J13/14)	60 €
590363	MARCILLY CHAMPDIEU (sénior D5 poule C J22/22)	100 €
560731	PERIGNEUX St MAURICE (sénior D5 poule D J22/22)	100 €
551245	GOAL FOOT (Jeunes U15 D3 poule C J14/14)	60 €
509200	USSON EN FOREZ (Jeunes U15 D4 poule C J14/14)	60 €
564528	LIGNON COUZAN (sénior D5 poule C J22/22)	100 €
523656	St JUST St RAMBERT (Jeunes U15 D3 poule B J14/14)	60 €
560731	PERIGNEUX St MAURICE (sénior D2 poule B J22/22)	100 €
525870	St CHRISTO MARCENOD (sénior D3 poule C J22/22)	100 €
580991	MONTS DU FOREZ (sénior D5 poule D J22/22)	100 €
518872	TERRENOIRE (Féminines sénior à 8 poule D3 SUD J26/26)	100 €
523656	St JUST St RAMBERT (Féminines sénior à 8 poule D1 poule A J22/22)	100 €
552011	SUD FOREZ LURIECQUOIS (Féminines U15 à 8 poule D2 J09/09)	60 €
528350	St DENIS DE CABANNE (Féminines U13 à 8 D1 J05)	60 €
504249	SURY LE COMTAL (Féminines U13 à 8 D1 J05)	60 €
548273	ONDAINE (Jeunes U18 D1 poule unique J22/22)	60 €
590282	St CHAMOND (Jeunes U18 D1 poule unique J22/22)	60 €
563864	TERRENOIRE (Jeunes U18 D2 poule unique J22/22)	60 €
518872	SUC TERRENOIRE (Jeunes U18 D3 poule A J14/14)	60 €
537227	O. Du MONTCEL (Jeunes U17 D1 poule unique J22/22)	60 €
547447	DERVAUX CHAMBON (Jeunes U17 D1 poule unique J22/22)	60 €
547504	RIORGES (Jeunes U17 D2 poule B J18/18)	60 €
551564	U.S METARE (Jeunes U17 D2 poule A J18/18)	60 €
539657	GENILAC (Jeunes U17 D2 poule A J18/18)	60 €
560559	ANZIEUX FOOT (Jeune U15 à 8 D1 poule A J13/14)	60 €

#### Article 23.2 - Forfaits

##### Article 23.2.1

En cas de forfait simple dans les cinq dernières journées, cette amende sera doublée.

**Amende pour Forfait Général**

539657 F.C GENILAC (Jeunes U17 D2 poule A J18)

100 €

Cette dernière situation intervient au cours des cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe ; les buts, pour et contre, ainsi que les points acquis lors de tous les matchs joués, restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés « gagné » au club adverse, sur le score de 3 à 0 (art 23.2.3 des RG du DLF).

=====

**RÉCEPTION DOSSIER**

- **Affaire n°114 –**

**Dossier transmis par la Commission senior D5 - poule C**  
**590363 ES. CHAMPDIEU MARCILLY 2 – 509200 SS. USSON 2**  
**Match n° 54004069 du 24/05/2026**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur M. **GILLE Maël** licence n°9602331991, qui était suspendu pour cette rencontre.

**DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur M. **GILLE Maël** licence n°9602331991, du club, **ES CHAMPDIEU MARCILLY**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme** avec prise d'effet le 11/05/2026.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point.au club **ES. CHAMPDIEU MARCILLY 2**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **ES. CHAMPDIEU MARCILLY** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. GILLE Maël** licence n°9602331991, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 08/06/2026. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **SS. USSON 2** sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés au club **ES. CHAMPDIEU MARCILLY**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club ES. CHAMPDIEU MARCILLY** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 08/06/2026.

\*\*\*\*\*

- **Affaire n°115 –**

**Dossier transmis par la Commission senior D5 - poule C**  
**590363 ES. CHAMPDIEU MARCILLY 2 – 509200 SS. USSON 2**  
**Match n° 54004069 du 24/05/2026**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur **M. PEILLON Jérémy**, licence n°2545470387, qui était suspendu pour cette rencontre.

**DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur M. **PEILLON Jeremy** licence n°2545470387, du club, **SS. USSON**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme** avec prise d'effet le 11/05/2026.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point.au club **SS. USSON**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **SS. USSON** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. PEILLON Jérémy** licence n°2545470387, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 08/06/2026. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **ES. CHAMPDIEU MARCILLY 2** sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés au club **SS. USSON**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club SS. USSON** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 08/06/2026.

\*\*\*\*\*

- Affaire n°116 –

Dossier transmis par la Commission senior D3 - poule C

**525870 ES. St CHRISTO MARCENOD 2 – 504775 L'ETRAT LA TOUR SPORTIF 3**

Match n° 53816859 du 24/05/2026

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur **M. ROUX Maxime** licence n°2544998981, qui était suspendu pour cette rencontre.

#### DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **M. ROUX Maxime** licence n°2544998981, du club, **L'ETRAT LA TOUR SPORTIF**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme** avec prise d'effet le 11/05/2026.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point.au club **L'ETRAT LA TOUR SPORTIF**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **L'ETRAT LA TOUR SPORTIF** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. ROUX Maxime** licence n°2544998981, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 08/06/2026. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **ES. St CHRISTO MARCENOD 2** sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés au club **L'ETRAT LA TOUR SPORTIF**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club L'ETRAT LA TOUR SPORTIF** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 08/06/2026.

\*\*\*\*\*

- Affaire n°117 –

Dossier transmis par la Commission senior D4 - Poule E

**580450 CO. LA RIVIERE 2 – 582437 OC. GRAND QUARTIER 1**

Match n°53819103 du 24/05/2026

Évocation de la Commission des Règlements du DLF sur la participation de l'équipe 2 du club de **CO. LA RIVIERE** à la rencontre Seniors D4 Poule E, n°53819103 du 24/05/2026 contre **OC. GRAND QUARTIER 1**(582347).

L'équipe Séniors D1 de **CO. LA RIVIERE** ayant déclaré un forfait simple contre **FC. LIGNON COUZAN**, le même jour ou même week end, l'équipe 2 du club de **CO. LA RIVIERE** qui évolue en senior D4 poule E, ne pouvait donc pas participer à cette rencontre (Art 23-3.1 des RS du DLF)

### **DÉCISION**

En conséquence, la CDR du DLF décide match perdu par forfait à **CO. LA RIVIERE 2**, moins 1 point au classement, pour non-respect de l'article 23.3.1 des RS du DLF. Amendes : **100 €**.

#### **Article 23.2 Forfait (RS/RG du DLF)**

##### **Forfaits Article 23.2.1**

En cas de forfait simple dans les cinq dernières journées, cette amende sera doublée.

*Est considérée comme forfait, l'absence d'une équipe ou une équipe ne présentant pas le nombre minimum de joueurs prévu par les règlements généraux, après le quart d'heure suivant l'heure officielle ou l'heure devenue officielle après entente, conformément à l'article 33 des R.S. de la Ligue, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la commission chargée de statuer.*

*En cas de forfait dans un délai inférieur à 24 heures, les frais d'organisation, d'arbitres et de délégués seront ajoutés aux frais du paragraphe ci-avant.*

*En outre, une équipe déclarant forfait entraîne automatiquement le forfait de toutes ses équipes inférieures (sauf cas de force majeure).*

Le gain du match est accordé au club de **OC. GRAND QUARTIER 1**, sur le score de **0 à 3**.

**TOTAL des amendes pour le club de CO. LA RIVIERE : 100 €** (cent euros)

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

\*\*\*\*\*

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50.1 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**



# COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°41 publié le 02/06/2026

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Responsable : Didier ROTA

Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club, déclarée sur « Footclubs », sera prise en compte.

## RAPPEL AUX CLUBS

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier, afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 33 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

## AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs, lors de la formulation des réserves, de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

## COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

## RECEPTION DOSSIERS

### FORFAIT SIMPLE

- **Affaire n°71** – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule B
- **Affaire n°72** – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule C
- **Affaire n°73** – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule C
- **Affaire n°74** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule A
- **Affaire n°75** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule A
- **Affaire n°76** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule B
- **Affaire n°77** – Dossier transmis par la Commission Critérium Poule C
- **Affaire n°216** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D3 Poule C
- **Affaire n°217** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D4 Poule B
- **Affaire n°218** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U15 D4 Poule E
- **Affaire n°219** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U13 D3 Poule A
- **Affaire n°220** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U13 D3 Poule A
- **Affaire n°221** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U13 D3 Poule B
- **Affaire n°222** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U13 D1 Poule B
- **Affaire n°223** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U13 D3 Poule B

## DECISIONS

**N°71 – Rencontre n°541035869 du 31 mai 2026 : Seniors D4 Poule B : BUSSIERES 2 – ROANNE PORTUGAIS 2**

Match perdu par forfait à ROANNE PORTUGAIS 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BUSSIERES 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°72 – Rencontre n°54036904 du 31 mai 2026 : Seniors D4 Poule C : FOREZ ROANNAIS 2 – LOIRE SORNIN 3**

Match perdu par forfait à LOIRE SORNIN 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**FOREZ ROANNAIS 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°73 – Rencontre n°54100920 du 31 mai 2026 : Seniors D4 Poule C : FC. ROANNE 1 – ST VICTOR SUR RHINS 1**

Match perdu par forfait à ST VICTOR SUR RHINS 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (FC. ROANNE 1), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°74 – Rencontre n°54036303 du 31 mai 2026 : Seniors D5 Poule A : PARIGNY ST CYR 2 – CHAUSSETERRE LES SALLES 2**

Match perdu par forfait à CHAUSSETERRE LES SALLES 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PARIGNY ST CYR 2), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°75 – Rencontre n°54100961 du 31 mai 2026 : Seniors D5 Poule A : MONTAGNES DU MATIN 3 – COUTOUVRE 2**

Match perdu par forfait à COUTOUVRE 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTAGNES DU MATIN 3), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°76 – Rencontre n°54044583 du 31 mai 2026 : Seniors D5 Poule B : LES NOES 1 – VAL D'AIX 2**

Match perdu par forfait à LES NOES 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (VAL D'AIX 2), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°77 – Rencontre n°54623832 du 29 mai 2026 : Critérium Poule C : PERREUX – LOIRE SORNIN**

Match perdu par forfait à LOIRE SORNIN, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PERREUX), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°216 – Rencontre n°55174428 du 30 mai 2026 : U18 D3 Poule C : FILERIN 1 – ROANNE PORTUGAIS 1**

Match perdu par forfait à FILERIN 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ROANNE PORTUGAIS 1), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°217 – Rencontre n°55184550 du 30 mai 2026 : U18 D4 Poule B : PERREUX 1 – LOIRE FOREZ 3**

Match perdu par forfait à LOIRE FOREZ 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PERREUX 1), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°218 – Rencontre n°55184844 du 31 mai 2026 : U15 D4 Poule E : ENT. LIGNON/HAUT FOREZ 2 – BOIS NOIRS DUROLLE 2**

Match perdu par forfait à ENT. LIGNON/HAUT FOREZ 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BOIS NOIRS DUROLLE 2), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°219 – Rencontre n°55430369 du 30 mai 2026 : U13 D3 Poule A : RHINS TRAMBOUZE 3 – ROANNE PORTUGAIS 1**

Match perdu par forfait à RHINS TRAMBOUZE 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ROANNE PORTUGAIS 1), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°220 – Rencontre n°55430368 du 30 mai 2026 : U13 D3 Poule A : RIORGES 4 – VILLEREST/PARIGNY ST CYR 2**

Match perdu par forfait à RIORGES 4, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (VILLEREST/PARIGNY ST CYR 2), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°221 – Rencontre n°55429816 du 30 mai 2026 : U13 D3 Poule B : RIORGES 5 – VILLEREST/PARIGNY ST CYR 3**

Match perdu par forfait à RIORGES 5, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (VILLEREST/PARIGNY ST CYR 3), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°222 – Rencontre n°55430282 du 30 mai 2026 : U13 D1 Poule B : AVENIR COTE 2 – MONTAGNES DU MATIN 2**

Match perdu par forfait à MONTAGNES DU MATIN 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (AVENIR COTE 2), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District.

**N°223 – Rencontre n°55430381 du 30 mai 2026 : U13 D3 Poule B : AVENIR COTE 4 – MONTAGNES DU MATIN 3**

Match perdu par forfait à MONTAGNES DU MATIN 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (AVENIR COTE 4), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District.

**- Amendes pour forfait simple :**

530056 – ROANNE PORTUGAIS : 100 €  
548715 – LOIRE SORNIN : 100 €  
521801 – ST VICTOR SUR RHINS : 100 €  
526809 – CHAUSSETERRE LES SALLES : 100 €  
527001 – COUTOUVRE : 100 €  
520065 – LES NOES : 100 €  
548715 – LOIRE SORNIN : 100 €  
563814 – FILERIN : 60 €  
582208 – LOIRE FOREZ : 60 €  
564528 – LIGNON COUZAN : 60 €  
549919 – RHINS TRAMBOUZE : 60 €  
547504 – RIORGES : 60 €  
547504 – RIORGES : 60 €  
582741 – MONTAGNES DU MATIN : 60 €  
582741 – MONTAGNES DU MATIN : 60 €

**RAPPEL Règlements : Article 23.2 - Forfaits**

Article 23.2.1

En cas de forfait simple dans les cinq dernières journées, cette amende sera doublée.

=====

## JOUEUR EN ETAT DE SUSPENSION

- **Affaire n°23** – Dossier transmis par la Commission Seniors D3 Poule A  
**N°528350 ST DENIS DE CABANNE 1 contre N°550398 ROANNE MAYOTTE 1**  
**Match n°54034826 du 24/05/26**

### **Joueur en état de suspension du club ROANNE MAYOTTE.**

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **HOUMADI Yannick**, licence n°2548389932, du club ROANNE MAYOTTE, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 des RG de la FFF et Art. 61 des règlements sportifs du District).

### DECISION

#### **Evocation des services administratifs**

Suite à l'évocation des services administratifs, la Commission des Règlements constate que le joueur **HOUMADI Yannick**, licence n°2548389932, du club ROANNE MAYOTTE, était en état de suspension à la date de la rencontre (Art.187.2 des RG de la FFF).

Courrier envoyé par mail le 28/05/26 au club ROANNE MAYOTTE, pour demande d'explications.

#### En conséquence, la Commission des Règlements décide :

- Match perdu par pénalité à ROANNE MAYOTTE 1 (moins 1 point au classement). Amendes = **60 €** (Art 23.1 des règlements sportifs du District) et **22 €** (point de pénalité).

- Le club ROANNE MAYOTTE est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

- La Commission des Règlements dit que le joueur **HOUMADI Yannick**, licence n°2548389932, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme, avec prise d'effet au lundi 08/06/26. Amende = **33 €**, pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension (Art 226.4 des RG de la FFF).

- Le gain du match est accordé à ST DENIS DE CABANNE 1, sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (Art. 48 des règlements sportifs du District).

- Les frais de dossier sont imputés à ROANNE MAYOTTE, soit **40 €**.

- **Total des amendes pour ROANNE MAYOTTE : 205 euros (deux cent cinq euros).**

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

=====

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**



# COMMISSION PREVENTION

*District de la Loire*

*Tél : 04.77.92.28.89*

**PV N°41 publié le 02/06/2026**

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Responsable : Patrick GADEYNE 06 73 40 75 82 ou 09 75 66 26 33

Membres : Michel RIBIER 06 27 42 83 35

Salah BENBELAID 06 62 19 56 42

## **A L'ATTENTION DES CLUBS**

Les clubs souhaitant la caméra embarquée (GO PRO) sur une rencontre, doivent impérativement faire une demande officielle par mail du club, en précisant le(s) motif(s), dans la semaine avant la rencontre, ou de préférence 3 semaines avant.

**Après validation** de la Commission de Prévention, un délégué avec la caméra embarquée (GO PRO) sera désigné, à la charge du club, de même si un club sollicite par l'intermédiaire d'un membre du District.

## **MISSION DE LA COMMISSION DE PREVENTION**

La Commission de Prévention est là pour l'ensemble des acteurs du football.

Nous avons un rôle préventif et non répressif.

Notre mission première, c'est la détection des rencontres sensibles, nous récoltons et prenons en compte toutes les informations. Les informations transmises restent au sein de la commission.

La mise en place d'un délégué officiel, avec ou sans caméra embarquée, ne doit pas être considérée comme une sanction, mais plutôt une aide.

La Prévention est à l'écoute des clubs, des arbitres, des commissions, par téléphone, par mail : merci de préciser « **pour la Commission de Prévention** ».

## **RENCONTRE AVEC CAMERA EMBARQUEE « GO PRO »**

La rencontre n°55613450, championnat **U14 D1, St Chamond** contre **Ric. Olympique du Moncel**, du **dimanche 7 juin**, se déroulera avec la caméra embarquée sur l'arbitre.



# POLE SPORTIF

*Bernard BROUSSET*

Tél : 06.27.50.07.44

## COMMISSION SENIORS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.75

**PV N°41 publié le 02/06/2026**

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

### NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : [seniors-loire@loire.fff.fr](mailto:seniors-loire@loire.fff.fr)

### COURRIERS RECUS

Olympique Terrenoire : modification d'horaire en D4 Poule F le 31 mai.

St Etienne Sud : accord pour jouer le 28 mai en D4 Poule D.

Lignon Couzan : demande de faire un hommage pour un dirigeant récemment disparu ; changement de terrain et d'horaire en D4 Poule D le 31 mai ; déclare forfait en D5 Poule C le 31 mai : transmis aux Règlements.

St Romain le Puy : confirmation d'horaire en D3 Poule C le 31 mai.

Boisset/Chalain : reprise d'activité en Seniors.

Champdieu/Marcilly : déclare forfait en D5 Poule C le 31 mai : transmis aux Règlements.

Monts du Forez : déclare forfait en D5 Poule C le 31 mai : transmis aux Règlements.

Périgneux St Maurice : déclare forfait en D2 Poule B et D5 Poule D le 31 mai : transmis aux Règlements.

St Christo Marcenod : déclare forfait en D3 Poule C le 31 mai : transmis aux Règlements.

LauraFoot : demande des « accédant » en R3 pour le District de la Loire.



# COMMISSION SENIORS

*Délégation du Roannais*

*Tél : 04.77.44.51.97*

**PV N°41 publié le 02/06/2026**

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

## **COURRIERS RECUS**

Chausseterre Les Salles : concerne le forfait de l'équipe 2 en D5 Poule A.

Coutouvre : concerne le forfait de l'équipe 2 en D5 Poule A.

Loire Sornin : concerne le forfait de l'équipe 3 en D4 Poule C.

Roanne Portugais : concerne le forfait de l'équipe 2 en D4 Poule B.

Les Noës : concerne le forfait de l'équipe en D5 Poule B.

St Victor sur Rhins : concerne le forfait de l'équipe en D4 Poule C.



# COMMISSION COUPES SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.97

PV N°41 publié le 02/06/2026

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Responsable : Alain CABERLON

Membres : André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

**Les FINALES des COUPES « INTERSPORT » D3/D4 et D5  
se dérouleront le DIMANCHE 7 JUIN au COTEAU, stade BECOT**

**- COUPE « INTERSPORT » D5**

**13h30** : Avenir Côte 3 – Fc. Roanne 2

**- COUPE « INTERSPORT » D3/D4**

**18h30** : Olympique Est Roannais 1 – Ouches 1

**Rappel :**

Pour les finales des Coupes « Intersport » D3/D4 et D5, il est rappelé que les clubs tirés en premier doivent apporter leur tablette pour la FMI (Avenir Côte et Olympique Est Roannais).



# COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°41 publié le 02/06/2026

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67  
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : [jeunesU18@loire.fff.fr](mailto:jeunesU18@loire.fff.fr)  
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : [jeunesU15@loire.fff.fr](mailto:jeunesU15@loire.fff.fr)  
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : [jeunesU13@loire.fff.fr](mailto:jeunesU13@loire.fff.fr)  
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : [jeunesU11@loire.fff.fr](mailto:jeunesU11@loire.fff.fr)  
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : [jeunesU9@loire.fff.fr](mailto:jeunesU9@loire.fff.fr)  
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : [jeunesU7@loire.fff.fr](mailto:jeunesU7@loire.fff.fr)

## COURRIERS REÇUS

Andrézieux Bouthéon : modifications matchs U15 et U14 du 31/05. Annulation match U13 du 30/05.  
Fc. St Etienne : accord pour organisation plateau U11 D3 du 30/05. Score match U18 D2 du 30/05.  
Roche St Genest : problème accueil plateau U9 du 30/05. Annulation match U13 D1 du 30/05. Erreur feuille de match U14 du 31/05.  
Grand Croix Lorette : feuille de match U15. Terrain accueil plateau U7 du 30/05.  
Sorbiers La Talaudière : absence plateaux U9 du 30/05. Terrain rencontres U11, U13, U17 du 30/05.  
Se. Olympique : terrain U15 D1 et U14 D1 du 31/05.  
Chambon Feugerolles Dervaux : forfait match U17 D1 du 30/05. Annulation plateau U9 D2 du 30/05.  
Avenir Côte : terrain match U15 D2 du 31/05.  
Monts du Forez : championnat U15 à 8.  
Châteauneuf : modification match U13 D1 du 30/05. Plateau U11 du 30/05. Forfait équipe 3 match U13 du 30/05. Absence plateau U9 D2 du 30/05.  
Bellegarde en Forez : problème horaire match U15 D4 du 31/05.  
Anzieux : accord horaire match U18 D4 du 30/05. Absence plateau U11 D3 du 30/05.  
St Marcellin en Forez : horaire match UU18 D4 du 30/05.  
Lignon Couzan : accord terrain plateau U11 D3 du 30/05. Absence plateau U11 D3 du 30/05. Terrain plateau U11 du 30/05. Annulation plateau U11 du 30/05.  
St Jean Bonnefonds : match U13 D1 du 30/05.  
Rive de Gier : accord report match U13 du 30/05.  
Bords de Loire : terrain match U15 D3 du 31/05. Terrain match U18 D4 du 30/05.  
Abh : accord terrain match U15 D3 du 31/05. Terrain match U18 D2 du 30/05.  
Veauche : attente validation terrain plateau U11 D3 du 30/05.  
Firminy : horaire match U13 D1 du 30/05.  
Asa. Chambon Feugerolles : horaire rencontres U13 du 30/05. Règlement tournoi U9 / U13 des 6 et 7 juin.  
L'Étrat La Tour : accord horaire match U13 D1 du 30/05. Feuille de match U13 D1 du 27/05.  
Ondaïne : accord horaire match U13 D2 du 30/05. Forfait match U18 D1 du 30/05.  
Roannais Foot 42 : horaire rencontres U13 du 30/05.  
Tartaras : forfait match U13 D3 du 30/05.  
Loire Forez : terrain match U13F du 30/05. Forfait match U18 D4 du 30/05.  
St Galmier Chamboeuf : accord changement terrain match U18 du 30/05. Absence équipe adverse match U13 D1 du 30/05.  
St Etienne Sud : feuille de match U15 D3 du 31/05.  
Sud Forez Luriecquois : terrain match U18 D2 du 30/05. Terrain match U15 D1 du 31/05. Horaire match U15 D4 du 31/05.  
Feurs : terrain match U15 D2 du 31/05.  
St Chamond : annulation rencontre U13 D2 du 30/05. Forfait match U18 du 30/05. Annulation match U13 D2 du 30/05.  
Riorges : forfait match U17 du 30/05.  
Se. Olympique Terrenoire : forfait match U18 D2 du 30/05. Report match U13 du 30/05.  
Bois Noirs : horaire match U18 D3 du 30/05.  
Montagnes du Matin : absence plateau U11 D3 du 30/05.  
Savigneux Montbrison : accord horaire match U13 du 30/05.  
St Christo Marcenod : absence JND du 30/05. Accueil plateau U11 du 30/05.  
Génilac : forfait match U17 D2 du 30/05.  
Haut Pilat : terrain match U15 D1 du 31/05.  
Se. St Charles Vigilante : annulation match U13 D1 du 30/05.  
Rhins Trambouze : championnat U15 saison prochaine. Absence match U15 D1 du 30/05.  
Ecotay Moingt : feuille de match U15 D4 du 31/05.  
Usson en Forez : forfait match U15 D4 du 31/05.  
Se. Suc Terrenoire : absence match U18 D3 du 30/05.  
St Just St Rambert : forfait match U15 D3 du 31/05.  
Ric. Olympique du Montcel : intégration U15 D2 saison prochaine.  
Goal Foot : forfait match U15 D3 du 31/05.

## **INFORMATIONS AUX CLUBS**

**Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail officielle du club.  
Tous les mails envoyés autrement ne seront plus traités à partir de ce jour.  
Vous êtes priés de nous adresser les feuilles de match en pièce jointe.**

**Les mails concernant les catégories jeunes doivent être envoyés à la personne en charge de ces catégories :**

U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : [jeunesU18@loire.fff.fr](mailto:jeunesU18@loire.fff.fr)  
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : [jeunesU15@loire.fff.fr](mailto:jeunesU15@loire.fff.fr)  
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : [jeunesU13@loire.fff.fr](mailto:jeunesU13@loire.fff.fr)  
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : [jeunesU11@loire.fff.fr](mailto:jeunesU11@loire.fff.fr)  
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : [jeunesU9@loire.fff.fr](mailto:jeunesU9@loire.fff.fr)  
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : [jeunesU7@loire.fff.fr](mailto:jeunesU7@loire.fff.fr)

**Ceux-ci seront traités directement par le responsable de la catégorie à réception du courriel. Le secrétariat de la Commission Jeunes s'occupera uniquement de la mise en page sur le PV. Merci de votre compréhension.**

### **U14**

Pour la saison 2026/27, le championnat sera reconduit, à condition d'avoir entre 10 et 12 équipes inscrites avant la mi-juillet. Dans le cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant, le championnat ne sera pas maintenu pour la saison 2026/27, ainsi que pour les saisons suivantes. Dorénavant, vous pouvez envoyer vos souhaits par mail à l'adresse suivante ; [JeunesU15@loire.fff.fr](mailto:JeunesU15@loire.fff.fr)

### **U15 à 8**

Le sondage est clôturé depuis le 15 mai. Les réponses n'ont pas encore été analysées. Un point sera effectué dans les prochaines semaines afin d'évaluer l'intérêt des clubs pour ce championnat.



# COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°41 publié le 02/06/2026

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Fouad BOULANOUAR : 06 26 30 43 09

Roland GUILLAUME : 06 14 74 93 59

David PION : 06 11 10 13 38

## COURRIERS RECUS

Avenir Côte : absence plateau pour équipe 4.

Filerin : absence plateau U11 D3 ; forfait en U18 D3 ; changement de stade en U15 D3.

Loire Forez : forfait en U18 D4.

Montagnes du Matin : forfait en U13 D1B et D3B.

Rhins Trambouze : forfait en U13 D3A ; candidature pour éventuelle place en U15 D2.

Riorges : forfait en U13 D3A et D3B.

## COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

### U15/U18

Les finales auront lieu le **dimanche 7 juin, au Coteau** (stade Bécot). Horaire des finales :

- **10h : U15 :** Filerin/Nord Roannais – Goal Foot
- **13h30 : D5 :** Avenir Côte 3 – Fc. Roanne 2
- **16h : U18 :** Commelle Vernay – Bois Noirs
- **18h30 : D3/D4 :** Olympique Est Roannais – Ouches

Pour les finales des Coupes « Intersport » U15 et U18, les clubs cités en premier doivent apporter leur tablette pour la FMI (Filerin/Nord Roannais et Commelle Vernay).

### U13

#### Absences feuille de match (rappel)

**D1 Poule B** : samedi 7 mars : Avenir Côte 2 – Olympique Est Roannais

**D2 Poule A** : samedi 14 mars : Bois Noirs 2 – Ent. Roannais Foot 42/Mably 4  
samedi 25 avril : Ent. Roannais Foot 42/Mably 4 – Le Coteau 3

**D3 Poule A** : samedi 28 février : Ent. Villerest/Parigny 2 – Roanne Portugais  
samedi 7 mars : Loire Sornin 2 - Ent. Villerest/Parigny 2  
samedi 25 avril : Ent. Villerest/Parigny 2 – Perreux 2

**D3 Poule B** : samedi 28 février : Riorges 5 – Montagnes du Matin 3  
samedi 7 mars : Avenir Côte 4 – Riorges 5



# COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

*Délégation du Roannais*

*Tél : 04.77.44.51.95*

**PV N°41 publié le 02/06/2026**

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

## COUPES CRITERIUM

La Délégation du Roannais de Football remercie très sincèrement le club **AVENIR COTE** pour avoir parfaitement su orchestrer les finales des coupes de **L'AMITIE et DALFORT**.

Les organisateurs ont réservé un excellent accueil aux participants et leur ont offert des bonnes conditions de jeu sur le terrain de Saint-Haon-le-Vieux.

Sous une chaleur caniculaire, les rencontres, **COMMELLE VERNAY – GOAL FOOT et ROANNAIS FOOT 42 - BRIENNON**, bien qu'engagées, se sont disputées dans un excellent état d'esprit, à l'image de ce que doit-être le Foot Critérium.

Félicitations aux vainqueurs : **ROANNAIS FOOT 42 et COMMELLE VERNAY !**

## REUNION PREPARATOIRE POUR LA SAISON PROCHAINE

**Les dirigeants des clubs Critérium et Foot Loisir + 40 ans** sont invités à une réunion destinée à faire le bilan de la saison sportive écoulée et de préparer la prochaine. Elle aura lieu **le lundi 8 juin à 19h, au siège de la Délégation du Roannais**. Nous comptons sur votre présence.



# COMMISSION FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

PV N°41 publié le 02/06/2026

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44  
Référente Foot Féminin : Justine MERLE - 06 61 07 12 10

## COURRIERS RECUS

Veauche : réception feuille de match papier en U15F contre St Chamond.  
Sury le Comtal : forfait en U13 D1 contre Rive de Gier.  
Hautes Chaumes : avec l'accord de Chateauneuf en Seniors D3 Nord, le match initialement programmé le 14/03/26, est reprogrammé au vendredi 12 juin.  
Firminy : annulation de la rencontre contre Veauche en U11F, en raison des fortes chaleurs.  
St Paul en Jarez : annulation de la rencontre contre Andrézieux Bouthéon en U11F, en raison des fortes chaleurs.  
St Denis de Cabanne : forfait en U13 D2 contre Loire Forez.  
Sud Forez Luriecquois : forfait en U15 D2 contre Monts et Plaine.  
Rive de Gier : réception feuille de match papier en U18 contre Firminy.  
St Just St Rambert : forfait en Seniors D1 contre Pouilly les Nonains.  
Se. Suc. Terrenoire : forfait en Seniors D3 Sud contre Ondaine.

## INFORMATION IMPORTANTE

**- A l'attention des clubs** : tous les mails concernant la Commission Féminines doivent être envoyés directement à la commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

[feminines@loire.fff.fr](mailto:feminines@loire.fff.fr)

Lors de votre envoi, pensez bien à marquer le nom du club concerné, les coordonnées précises de la demande. Tout mail adressé à la Commission Féminines doit être envoyé obligatoirement depuis la boîte officielle du club.

**Concernant les rencontres** : **bien marquer le n° de match, n° de terrain et toutes les références du match concerné.**

## COUPES DE LA LOIRE

La finale des coupes aura lieu le **dimanche 7 juin à Chambœuf**, accueilli par le club Monts et Plaine.

**Finale U15F : dimanche 7 juin à 10h**

- Andrézieux Bouthéon (maillots rouge) – Feurs (maillots bleu marine)

**Finale U18F : dimanche 7 juin à 12h**

- Monts et Plaine (maillots bleu marine) – Andrézieux Bouthéon (maillots rouge)

**Finale Seniors à 8 Complémentaire : dimanche 7 juin à 14h**

- Olympique du Forez (maillots vert) – Monts et Plaine (maillots bleu)

**Finale Seniors à 8 Principale : dimanche 7 juin à 16h**

- Ent. Haut Forez (maillots bleu marine) – Lignon Couzan (maillots rouge)

## CREATION D'EQUIPE

Les clubs souhaitant créer une équipe féminine la saison prochaine, quelle que soit la catégorie, peuvent nous contacter afin que nous puissions les accompagner dans leur projet. Merci également de faire un mail pour nous en informer.



# COMMISSION DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°41 publié le 02/06/2026

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80  
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32  
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19  
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39  
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96  
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40  
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40  
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56  
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28  
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83  
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43  
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95  
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48  
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59  
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36  
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53  
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41  
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

## COMMUNICATION

La nouvelle adresse [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

## REMERCIEMENTS

La CDA adresse ses remerciements au club L'Etrat La Tour pour le prêt de ses installations, à l'occasion du dernier module de formation des arbitres et jeunes stagiaires.

## RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE

**Chaque nouvelle saison, la validation de votre licence d'arbitre est soumise à la conformité d'un dossier médical d'arbitre (DMA) et d'un dossier administratif.**

**Votre dossier médical d'arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne + règlements) sont à réaliser au plus tard le 15 juillet 2026.**

**Le renouvellement du dossier arbitre 2026/27 (médical, administratif) dématérialisé (cotisations incluses) est en ligne sur le site du District (Rubrique > ARBITRAGE – Onglet > RENOUELEMENT LICENCE 2026/2027).**

## LICENCE ARBITRE 2026/2027

La demande de licence « arbitre » est dématérialisée. Prenez contact directement avec votre club (à partir du **vendredi 5 juin 2026**). Pour les indépendants, le bordereau sera disponible sur le site de la LAuRA Foot (*lien à venir*).

## ASSEMBLEE GENERALE

Tous les arbitres sont convoqués le **samedi 5 septembre 2026** à **Andrézieux-Bouthéon, de 8h30 à 18h**, au Complexe Sportif des Bullieux (repas pris sur place).

## **INDISPONIBILITES ESTIVALES**

**Saisissez vos indisponibilités estivales** bien à l'avance sur votre Portail des Officiels à l'adresse suivante : <https://officiels.fff.fr>

## **FORMATION INITIALE DES ARBITRES**

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage sur le site du DLF : <https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

### **FIA n°1 – Veauce (inscriptions ouvertes > *date limite : dimanche 7 juin*)**

- Vendredi 26 juin : 18h30–22h
- Samedi 27 juin : 8h30–17h30 (*repas non compris*)
- Dimanche 28 juin : 8h30–17h30 (*repas non compris*)
  - *Module 7* : Mardi 30 juin (18h30–22h, à St Priest en Jarez, au District)

## **ARBITRES SOLIDARITE**

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à 8 euros pour la saison 2026/27. Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement par carte bleue (paiement sécurisé), directement via ce lien : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite/cotisations>.

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean-Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.

## **UNAF – UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL**

En cliquant sur le lien ci-après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2026/27 :  
Bulletin adhésion UNAF - Saison 2026/27 > [https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2026/05/UNAF\\_Fiche\\_Adhesion\\_26-27.pdf](https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2026/05/UNAF_Fiche_Adhesion_26-27.pdf)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) – ordre : UNAF Loire.  
Merci de joindre votre règlement par chèque, à l'ordre de l'UNAF, avec votre fiche d'adhésion, puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.



# COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°41 publié le 02/06/2026

Réunion du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80  
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32  
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19  
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39  
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96  
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40  
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40  
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56  
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28  
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83  
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43  
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95  
Désignateur des jeunes arbitres, secteur Nord : Jean Claude LIGOUT- 06 71 47 93 39  
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48  
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59  
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36  
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53  
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41  
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

## FELICITATIONS

**A Melle. Wendy GAY pour sa participation, du 6 au 8 juin à CAPBRETON, aux finales nationales de la Coupe PITCH. Bravo Wendy et porte haut les couleurs ligériennes !**

## RENOUVELLEMENT LICENCE ARBITRE 2026 2027

Le renouvellement du dossier arbitre 2026/27 (médical, administratif) sera dématérialisé (cotisations incluses) **est en ligne sur le site du District, (Rubrique > ARBITRAGE – Onglet > RENOUELEMENT LICENCE 2026/2027).**

**LE DMA pour les arbitres roannais est à envoyer à la Délégation en version papier, et en copie version DEMATERIALISEE au District, comme annoncé sur PV.**

## COMMUNICATION

La nouvelle adresse [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Mettre en copie à la Délégation. Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

## LICENCE ARBITRE 2026/2027

La demande de licence « arbitre » est dématérialisée. Prenez contact directement avec votre club (à partir du **vendredi 5 juin 2026**). Pour les indépendants, le bordereau sera disponible sur le site de la LAuRA Foot (*lien à venir*).

## ASSEMBLEE GENERALE

Tous les arbitres sont convoqués le **samedi 5 septembre 2026** à **Andrézieux-Bouthéon, de 8h30 à 18h**, au Complexe Sportif des Bullieux (repas pris sur place).

## INDISPONIBILITES ESTIVALES

**Saisissez vos indisponibilités estivales** bien à l'avance sur votre Portail des Officiels à l'adresse suivante : <https://officiels.fff.fr>

## ARBITRES SOLIDARITE

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à 8 euros pour la saison 2026/27. Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement par carte bleue (paiement sécurisé), directement via ce lien : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite/cotisations>.

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean-Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.

## UNAF – UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL

En cliquant sur le lien ci-après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2026/27 :  
Bulletin adhésion UNAF - Saison 2026/27 > [https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2026/05/UNAF\\_Fiche\\_Adhesion\\_26-27.pdf](https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2026/05/UNAF_Fiche_Adhesion_26-27.pdf)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) – ordre : UNAF Loire.  
Merci de joindre votre règlement par chèque, à l'ordre de l'UNAF, avec votre fiche d'adhésion, puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.

=====

## UNAF ROANNE

- **Super Coupe UNAF à PARIGNY, le samedi 13 juin**

Rappel des rencontres (matchs officiels : seront pris en compte toutes infractions disciplinaires et autres....) :

- **14h** : vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » U18 contre le club roannais le mieux classé en championnat U18 D2
- **16h30** : vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » D3/D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat District 3

## NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS de COMMELLE

Le club de **COMMELLE** est prié de ramener en Délégation, la Coupe UNAF U18, (bureau ouvert lundi 8 juin, après-midi) dernier délai.

## LES COUPES

Les fins de saison sont traditionnellement marquées par les finales de coupes. L'occasion pour les clubs concernés de valider une belle saison ou de sauver une saison moyenne. Mais les finales restent toujours une grande fête populaire pour les « footeux » ligériens qui n'ont jamais caché leur amour pour ces compétitions.

### FINALES DÉJÀ JOUÉES

#### FINALES FUTSAL (le 14 janvier à Saint-Jean-Bonnefonds)

<b>U15 Garçons :</b>	L'Étrat La Tour : 6	Andrézieux Bouthéon : 0
<b>U18 Garçons :</b>	Roannais Foot 42 : 10	Rive de Gier : 4
<b>U15 Filles :</b>	As. St Etienne 5	Andrézieux Bouthéon : 2
<b>U18 Filles :</b>	As. St Etienne : 13	Andrézieux Bouthéon : 2
<b>Seniors Féminines :</b>	Firminy : 9	St Etienne Métropole Futsal : 3



L'équipe U18 de Roannais Foot 42.



L'équipe U15 F. de l'ASSE.

#### FINALES JEUNES (GARCONS) (le 14 mai à Villars)

**U15 :** Andrézieux Bouthéon : 3 Rive de Gier : 0      **U18 :** Se. Olympique : 2 L'Étrat La Tour : 1



**Foot Adapté : Grande Finale :** Se. Csadn : 3 Firminy : 0      **Petite Finale :** Se. Csadn : 6 Firminy : 1



## FINALES FOOT DIVERSIFIÉ (le 30 mai à Savigneux (Stéphanois) et à Saint-Haon-le-Vieux (Roannais))

**Coupe Diversifié :** Chambéon Magneux : 3 Olympique Terrenoire : 3 (t.a.b 0-2)  
**Coupe de l'Amitié :** St Just St Rambert : 3 Algériens Chambon Feugerolles : 4



**Coupe Dalfort :** Commelle Vernay : 0 Goal Foot : 0 (t.a.b 5-4)  
**Coupe de l'Amitié :** Roannais Foot 42 : 2 Briennon : 1



## PROGRAMMES DES FINALES RESTANTES

### FINALES SENIORS (le 6 juin à Saint-Galmier)

**14h :** Coupe Valeyre/Léger : St Just St Rambert 2 contre L'Étrat La Tour  
**16h30 :** Coupe de La Loire : Veauche contre Chavanay

### FINALES FÉMININES (le 7 juin à Chamboeuf)

**10h :** U15F : Andrézieux Bouthéon contre Feurs  
**12h :** U18F : Andrézieux Bouthéon contre Monts et Plaine  
**14h :** Seniors à 8 Complémentaire : Olympique Forez contre Monts et Plaine  
**16h :** Seniors à 8 Coupe de la Loire : Haut Forez contre Lignon Couzan

### FINALES ROANNAIS (COUPES « INTERSPORT ») (le 7 juin à Le Coteau)

**10h :** U15 : Filerin/Nord Roannais contre Goal Foot  
**13h30 :** D5 : Avenir Côte 3 contre Fc. Roanne 2  
**16h :** U18 : Commelle Vernay contre Bois Noirs  
**18h30 :** D3/D4 : Olympique Est Roannais contre Ouches

### SUPER COUPE UNAF (ROANNAIS) (le 13 juin à Parigny)

**14h :** Vainqueur Coupe « Intersport » U18 contre le club roannais le mieux classé en U18 D2  
**16h30 :** Vainqueur Coupe « Intersport » D3/D4 contre le club roannais le mieux classé en D3

## PRÉSENTATIONS AVANT LES FINALES DE COUPES DE LA LOIRE

### COUPE DE LA LOIRE PRINCIPALE FÉMININES A 8

(le 7 juin à Chamboeuf)



**HAUT FOREZ** (création en 2003)

**Palmarès en coupe :**

Vainqueur Coupe de la Loire à 8 : 2010  
 Vainqueur Complémentaire à 8 : 2019  
 Finaliste Complémentaire à 8 : 2004 et 2009  
**Comment elles se sont qualifiées ?**  
 1<sup>er</sup> tour : St Christo Marcenod 2-0  
 2<sup>ème</sup> tour : exempt  
 3<sup>ème</sup> tour : Ric. Olympique du Montcel 1-0  
 1/4 finale : Sorbiers La Talaudière 6-0  
 1/2 finale : St Martin la Sauveté 2-0



**LIGNON COUZAN** (création en 2023)

**Palmarès en coupe :**

Finaliste Coupe de la Loire à 8 : 2024  
**Comment elles se sont qualifiées ?**  
 1<sup>er</sup> tour : Monts et Plaine 3-2  
 2<sup>ème</sup> tour : Cordelle 3-0 (forfait)  
 3<sup>ème</sup> tour : St Paul en Jarez 6-1  
 1/4 finale : Loire Sornin 3-2  
 1/2 finale : Forez Roannais 3-0



### COUPE DE LA LOIRE SENIORS

(le 6 juin à Saint-Galmier)



**CHAVANAY** (création en 1962)

**Palmarès en Coupe de la Loire**

Vainqueur Coupe de la Loire : 2016 – 2024  
 Finaliste : 2009 - 2022 – 2023  
**Comment ils se sont qualifiés ?**  
 3<sup>ème</sup> tour : St Just St Rambert 1-1 (t.a.b)  
 16<sup>ème</sup> : Se. Portugais 6-0  
 8<sup>ème</sup> : Ondaine 3-3 (t.a.b)  
 1/4 finale : Andrézieux Bouthéon (2) 1-0  
 1/2 finale : Se. Côte Chaude 0-0 (t.a.b)



**VEAUCHE** (création en 1923)

**Palmarès en Coupe de la Loire**

Coupe de la Loire : 1959 - 2005 - 2013  
 Finaliste : 1973 – 1996 – 2000 – 2015 – 2018  
**Comment ils se sont qualifiés ?**  
 3<sup>ème</sup> tour : St Hilaire Cusson Valmitte 12-0  
 16<sup>ème</sup> : Roanne Mayotte 8-0  
 8<sup>ème</sup> : St Chamond Feu Vert 5-0  
 1/4 finale : St Etienne Sud 1-1 (t.a.b)  
 1/2 finale : L'Étrat La Tour 3-1





# BULLETIN D'INFORMATION

# RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES  
MÉDAILLES**  
Lots pour Tournai : [www.france-kermesse.com](http://www.france-kermesse.com)

Vente en ligne

**FOREZ  
BAZAR  
PONS  
DISTRIBUTION**

R.D. 1089  
42130 STE AGATHE  
LA BOUTERESSE

[www.france-medailles.com](http://www.france-medailles.com)

**INTERSPORT**  
Le sport, la plus belle des rencontres

**B**  
**BAYLE**  
Boucher - Charcutier  
Traiteur - Pâtissier

**SOUCHON**  
Boissons  
Services  
1922

**CA**  
LOIRE HAUTE-LOIRE

**HG**  
Hôtel du Golf  
Saint-Étienne

france  
**bleu**  
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés  
stabilisés et synthétiques

**technigazon**  
Téléphone : 07 72 18 95 13  
Email : [rhonealpes@technigazon.fr](mailto:rhonealpes@technigazon.fr)

**PicArdi**  
Broderie Textile

Philippe PLAINARD  
Gérant  
06 76 95 29 90  
[philippe@pic-ardi.com](mailto:philippe@pic-ardi.com)

1329 Rue Louise Michel - B.I.R. 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES  
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - [www.pic-ardi.com](http://www.pic-ardi.com)  
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intra - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

*La Paixse*  
RESTAURANT

brûlée  
**Pasquier**

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

**E.LECLERC**  
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Étrat  
SAINT PRIEST EN JAREZ

**JCKB**  
INTERNATIONAL

**MAJUSCULE** alpha bureau  
AU BUREAU *à la maison*  
[www.pgdis.com](http://www.pgdis.com)

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - [polyo@pgdis.com](mailto:polyo@pgdis.com)

**S** AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

<b>U14 D1 / 2</b>	<b>Poule A</b>	<b>42</b>
-------------------	----------------	-----------

**Dimanche 07/06/2026 10H**

55613439 70002.2	A.S. St Just St Ramb 41- St Etienne O. 41		Complexe Sportif Des Unchats 1 à ST JUST ST RAMBERT
Arbitre centre	BUBISUTTI Alexandre 2548307064	18 km	
55613491 70013.2	C.O La Riviere 41- F.C. Roche St Genest 21		Stade Les Frères Grail à ST ETIENNE
<b>Indispo</b> Arbitre centre	DESPLA Tom 2548459429	22 km	

<b>U14 D1 / 2</b>	<b>Poule B</b>	<b>43</b>
-------------------	----------------	-----------

**Dimanche 07/06/2026 10H**

55613450 70007.2	S.C.F 41- O. Du Montcel 21		Stade Claude Sauzeat à ST CHAMOND
Arbitre centre	ASBAI Bilel 9603625529	15 km	
Délégué principal	RIBIER Michel 2599860911	20 km	
55613451 70008.2	F.C. St Etienne 21- St E.Cote Chaude 41		Stade Chambonnet N° 2 à ST ETIENNE
Arbitre centre	MCHACHTI Emrann 9604220368	4 km	

<b>U13 D1 / Phase 2</b>	<b>Poule A</b>	<b>194</b>
-------------------------	----------------	------------

**Mercredi 03/06/2026 16H**

55430497 68773.1	F.C. Roche St Genest 1- L'Etrat Sp. 1		Stade Élie Jolivet à ST GENEST LERPT
Arbitre centre			
Observateur principal			

<b>U13 D1 / Phase 2</b>	<b>Poule D</b>	<b>192</b>
-------------------------	----------------	------------

**Mercredi 03/06/2026 16H**

55438984 69839.1	O. De Terrenoire 1- Rive De Gier 2		Stade Gérard Farison-2 à ST ETIENNE
Arbitre centre			
Observateur principal			

<b>Femines U13 / Phase 2</b>	<b>Poule D2</b>	<b>94</b>
------------------------------	-----------------	-----------

**Samedi 06/06/2026 14H**

55420245 67611.1	St Denis De Cabanne 1- Fc 2m 1		Stade De La Vallée à ST DENIS DE CABANNE
------------------	--------------------------------	--	--

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule B</b>	<b>72</b>
----------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 05/06/2026 20H30**

54758456 60696.2	S.T.F 10- F.C. St Etienne 10		
54758457 60697.2	U.S. Villars 11- E.S. De Veauche 11		
54758458 60698.2	S.C. Sury Le Comtal 10- Precieux Co 10		
54758459 60699.2	Fc Bords De Loire 10- S.F.L 10		
54758460 60700.2	F.C. Independant St 10- Se.Asptt 10		
54758461 60701.2	Cote Durieux 10- Us Ecotay Moingt 10		

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule C</b>	<b>70</b>
----------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 05/06/2026 20H30**

54758588 60762.2	Fc 2m 10- C.S. St Bonnet Le Co 10		
54758589 60763.2	Lignon Fc 10- As Forez Roannais 10		
54758590 60764.2	Ent.S. St Christo Ma 12- Ent.S. Haut Forez 10		
54758591 60765.2	Chambeon/Magn 10- F.C. Bois Noirs 10		
54758592 60766.2	As Forez Roannais 11- Fc Val D'Aix 10		Complexe Sportif Bourdonneau à ROZIER EN DONZY
54758593 60767.2	A.S. Verrieres 10- U.S. Feurs 10		

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule D</b>	<b>71</b>
----------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 05/06/2026 20H30**

54759218 60894.2	S.Victor/Loir 10- Ent.S. St Jean Bonne 10		
54759219 60895.2	St E.Montreyna 10- Andrezieux-Bouthéon 11		
54759220 60896.2	O.C. Ondaine 11- O. Du Montcel 10		

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule D</b>	<b>71</b>
----------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 05/06/2026 20H30**

54759221	60897.2	F.C. St Paul En Jare 10- S.Hi.Cuss.Val 10
54759222	60898.2	C.S. Traminots 10- Schamond E.S. 10
54759223	60899.2	A.S. Portugais Loire 10- U.S. Villars 10

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule E</b>	<b>74</b>
----------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 05/06/2026 20H**

54765912	61177.2	A.S. Jonzieux 10- Planfoy Fc 10
----------	---------	---------------------------------

**Vendredi 05/06/2026 20H30**

54765907	61172.2	Haut Pilat Interfoot 10- Chateauneuf 10	Stade Jeannot Brunon à ST JUST MALMONT
54765908	61173.2	O.C. Ondaine 10- A.S. St Genest Malif 10	
54765910	61175.2	As Faure 10- F.C. St Joseph St Ma 11	
54765911	61176.2	A.S. St Genest Malif 11- Marlhès Cs 10	Stade Henri Chazal 2 à ST GENEST MALIFAUZ
54765954	61238.2	Dervaux Chamb 10- F.C. St Joseph St Ma 10	Stade De La Pouratte à LE CHAMBON FEUGEROLLES

<b>Coupe De La Loire Seniors / Coupe</b>	<b>Unique</b>	<b>163</b>
--	---------------	------------

**Samedi 06/06/2026 16H30**

55650036	70029.1	(SE D1) E.S. De Veauche 1- Chavanay 1 (S REG1)	Stade Benoît Rolles 1 à ST GALMIER
Arbitre centre		BENADA Abdelghani 2543290988 17 km	
Arbitre assistant 1		BENMESSAOUD Mustapha 2599861602 25 km	
Arbitre assistant 2		SAFAK Isa 2545471826 69 km	
Délégué principal		CELDRAN Christophe 2599864460 7 km	
Délégué adjoint 1		BARSOTTI Michel 2529400996 27 km	
Délégué adjoint 2		BOUGUERRA Mohammed 2599862069 30 km	
Délégué adjoint 3		CHEUCLE Christian 2599861032 54 km	
<b>Indispo</b> Observateur principal		GAUDARD Laurent 2599861621 72 km	
Observateur adjoint 1		MARY Cedric 1455318302 51 km	
Observateur adjoint 2		LIGOUT Jean Claude 2599860091 70 km	
Superviseur		PEREIRA Victor 2525120623 36 km	

<b>Coupe Valeyre-Leger / Coupe</b>	<b>Poule A</b>	<b>164</b>
------------------------------------	----------------	------------

**Samedi 06/06/2026 14H**

55643910	70028.1	(SE D3) A.S. St Just St - L'Etrat Sp. 2 (SE D1) Ramb 2	Stade Benoît Rolles 1 à ST GALMIER
Arbitre centre		BENCHADI Mehdi 2546608782 32 km	
Arbitre assistant 1		BERTRAND Gregory 2529408450 34 km	
Arbitre assistant 2		CHAVANY Emmanuel 2519431002 68 km	
Délégué principal		CELDRAN Christophe 2599864460 7 km	
Délégué adjoint 1		BARSOTTI Michel 2529400996 27 km	
Délégué adjoint 2		BOUGUERRA Mohammed 2599862069 30 km	
Délégué adjoint 3		CHEUCLE Christian 2599861032 54 km	
<b>Indispo</b> Observateur principal		GAUDARD Laurent 2599861621 72 km	
Observateur adjoint 1		MARY Cedric 1455318302 51 km	
Observateur adjoint 2		LIGOUT Jean Claude 2599860091 70 km	
Superviseur		PEREIRA Victor 2525120623 36 km	

<b>Coupe Féminines À 8 / Unique</b>	<b>Poule Principale</b>	<b>167</b>
-------------------------------------	-------------------------	------------

**Dimanche 07/06/2026 16H**

55660497	70032.1	(SF 8 D2) Ent.S. Haut Forez- Lignon Couzan 1 (SF 8 D1) 1	Stade De Champvert à CHAMBOEUF
Arbitre centre		CHOVIN Aurea 2547670007 30 km	
Arbitre assistant 1		DELCELLIER Oceane 2545989532 27 km	
<b>Indispo</b> Arbitre assistant 2		MOUMMOU Hind 2547807613 21 km	

<b>Coupe Féminines Complémentaire À 8 / Unique</b>	<b>Poule A</b>	<b>169</b>
--	----------------	------------

**Dimanche 07/06/2026 14H**

	55660503 70033.1	(SF 8 D3) Odf 1 - Gf Monts Et Plaine 1 (FH)	Stade De Champvert à CHAMBOEUF
<b>Indispo</b>	Arbitre centre	MOUMMOU Hind	2547807613 21 km
	Arbitre assistant 1	CHOVIN Aurea	2547670007 30 km
	Arbitre assistant 2	DELCELLIER Oceane	2545989532 27 km

<b>Coupe De La Loire Féminines U18 / Phase Unique</b>	<b>Unique</b>	<b>79</b>
---	---------------	-----------

**Dimanche 07/06/2026 12H**

	55660508 70034.1	(U18F R2) Gf Monts Et - Andrezieux-Boutheon 1 Plaine 1 (U18F R1)	Stade De Champvert à CHAMBOEUF
	Arbitre centre	DEREPIERRE Ines	2547771101 13 km
	Arbitre assistant 1	GAY Wendy	9604120627 72 km
	Arbitre assistant 2	MOINE CASTELHANO Julia	9604773714 2 km

<b>Coupe De La Loire Féminines U15 / Phase Unique</b>	<b>Unique</b>	<b>170</b>
---	---------------	------------

**Dimanche 07/06/2026 10H**

	55660512 70035.1	(U15F CL) Andrezieux- - U.S. Feurs 1 (U15FA8) Boutheon 4	Stade De Champvert à CHAMBOEUF
	Arbitre centre	MOINE CASTELHANO Julia	9604773714 2 km
	Arbitre assistant 1	DEREPIERRE Ines	2547771101 13 km
	Arbitre assistant 2	GAY Wendy	9604120627 72 km



# BULLETIN D'INFORMATION

## DÉLÉGATION DU ROANNAIS

# RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES  
MÉDAILLES**  
Lots pour Tounoi : [www.france-kermesse.com](http://www.france-kermesse.com)

Vente en ligne

**FOREZ  
DISTRIBUTION**  
R.D. 1089  
42130 STE AGATHE  
LA BOUTERESSE  
[www.france-medailles.com](http://www.france-medailles.com)

**INTERSPORT**  
Le sport, la plus belle des rencontres

**BAYLE**  
Boucher - Charcutier  
Traiteur - Pâtissier

**SOUCHON**  
Boissons  
Services  
1923

**CA**  
LOIRE HAUTE-LOIRE

**HG**  
Hôtel du Golf  
Saint-Étienne

france  
**bleu**  
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés  
stabilisés et synthétiques

**technigazon**  
Téléphone : 07 72 18 95 13  
Email : [rhonealpes@technigazon.fr](mailto:rhonealpes@technigazon.fr)

**PicArdi**  
Broderie Textile

Philippe PLAINARD  
Gérant  
06 76 95 29 90  
[philippe@pic-ardi.com](mailto:philippe@pic-ardi.com)

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES  
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - [www.pic-ardi.com](http://www.pic-ardi.com)  
Siret : 449 825 009 060 31 - TVA Intr. FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

**La Paix**  
RESTAURANT

**Pasquier**  
brioche

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

**E. LECLERC**  
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Etrat  
SAINT PRIEST EN JAREZ

**JCKB**  
INTERNATIONAL

**MAJUSCULE** alpha bureau  
AU BUREAU *la maison*  
[www.pgdis.com](http://www.pgdis.com)

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - [poyno@pgdis.com](mailto:poyno@pgdis.com)

**AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT**

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

<b>Coupe Intersport D3 - D4 / Unique</b>	<b>Poule Unique</b>	<b>9</b>
--	---------------------	----------

**Dimanche 07/06/2026 18H30**

55627343	83847.1	(SE D3) O. Est Roannais 1- Ouches Fc 1 (SE D3)	Stade Bécot à LE COTEAU
Arbitre centre		CETIN Aytekin	2519413197
Arbitre assistant 1		TAGAND Fabrice	2558630038
<b>Indispo</b>	Arbitre assistant 2	ABDELKRIM Mohamed	2546592627

<b>Coupe Intersport D5 / Unique</b>	<b>Poule Unique</b>	<b>10</b>
-------------------------------------	---------------------	-----------

**Dimanche 07/06/2026 13H30**

55627344	83848.1	(SE D5) Avenir Cote 3- Fc Roanne 2 (SE D5)	Stade Bécot à LE COTEAU
Arbitre centre		DOUSS Hossem	2508665965
Arbitre assistant 1		HAJJI Abdelghani	2508685615
Arbitre assistant 2		MAUSSIÉ Arnaud	2545506253

<b>Coupe Intersport U18 / Unique</b>	<b>Poule Unique</b>	<b>28</b>
--------------------------------------	---------------------	-----------

**Dimanche 07/06/2026 16H**

55655947	83851.1	(U18 D1) Commelle 21- Bois Noirs 21 (U18 D2)	Stade Bécot à LE COTEAU
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

<b>Coupe Intersport U15 / Unique</b>	<b>Poule Unique</b>	<b>29</b>
--------------------------------------	---------------------	-----------

**Dimanche 07/06/2026 10H**

55655952	83852.1	(U15 D3) Us Filerin 1- Goal Foot 1 (U15 D2)	Stade Bécot à LE COTEAU
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			